

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 9 mai 2012**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet suppléant de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	M. Fernand Croteau, maire suppléant M. Mario Gagné, représentant M. Guy Richard, représentant
Deschailions-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum

N'est pas représentée :
Sainte-Françoise

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 9.4 Fonds de développement culturel

**RÉSOLUTION # 2012-05-110
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
 - 5.1 CLD
 - 5.1.1 Pacte rural
6. FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 Renouvellement du règlement d'emprunt – fibre optique
 - 6.4 Ouverture d'un compte épargne stable – camp 911
 - 6.5 État du budget
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Travaux lots intramunicipaux – preuve d'assurance responsabilité
 - 7.3 Embauches
 - 7.3.1 Stagiaire en aménagement
 - 7.3.2 Conseiller(ère) en communications
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Nominations de l'inspecteur régional et de l'inspecteur régional adjoint – règlement no. 308 relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée
9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.1.1 Entente avec la MRC Nicolet-Yamaska
 - 9.2 Invitations / colloques
 - 9.2.1 Conseil régional en Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

- 9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui
 - 9.3.1 Festinature
- 9.4 Fonds de développement culturel
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2012-05-111
adoption du procès-verbal – séance du 11 avril 2012**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 11 avril 2012 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 Pacte rural

M. André Roy fait un résumé de la rencontre du comité d'attribution des fonds tenue le 8 mai dernier.

**RÉSOLUTION # 2012-05-112
pacte rural 2007-2014
football niveau secondaire – achat d'équipements**

CONSIDÉRANT la tenue, le 8 mai dernier, d'une rencontre du comité d'attribution des fonds;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce dernier;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander une confirmation officielle à la Commission scolaire de La Riveraine à l'effet que les équipements et immobilisations acquis dans le cadre du projet « Football niveau secondaire – achat d'équipements » soient :

- entreposés à l'École secondaire Les Seigneuries;
- mis à la disposition exclusive des jeunes inscrits à l'école secondaire Les Seigneuries et aux jeunes résidant(e)s sur le territoire de la MRC de Bécancour;
- sous la gestion de l'École secondaire Les Seigneuries pour en assurer la location, l'utilisation et la pérennité.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2012-05-113
grands prix de la ruralité 2012
catégorie « prix agent rural »**

CONSIDÉRANT la tenue, le 8 mai dernier, d'une rencontre du comité d'attribution des fonds;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce dernier;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour appuie la candidature de l'équipe d'agents ruraux de la Corporation de Développement économique des Bois-Francs (CDEBF) dans la catégorie « prix agent rural » des Grands Prix de la Ruralité 2012 du MAMROT.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 12 avril au 9 mai 2012, sont de 175 589 \$ (v/t 2012, contribution SHQ, entente 911, entente VVAP, vente de bois, permis de coupe, frais mensuels au CLD, TVQ, gestion volet II, subvention aide aux MRC).

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Les déboursés, pour la même période, sont de 168 299 \$ (rémunération, DAS, déplacements, FSTD, v/t 2012, fournitures de bureau, entretien équipements, entretien poste SQ, ligne téléphonique directe, aliments, cotisations, assurances, banque d'heures informatiques, abonnements, entretien réseau de fibre optique, traitement des données comptables, frais de poste, capital et intérêts poste SQ, colloques, téléphonique électricité lots intra, internet, programmes de rénovation, entente pour la culture, location d'équipements, loyer, pacte rural).

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2012-05-114
acceptation des comptes à payer au 9 mai 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 9 mai 2012, ainsi qu'il suit :

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
1	Culture Centre-du-Québec	entente – 4 de 11	3 663.24	3 663.24
2	Papeterie du Sagittaire	fournitures fournitures	155.40 30.58	185.98
3	Toshiba	entretien photocopieur	249.00	249.00
4	Bélitec	papier en rouleau – plotter	52.24	52.24
5	CLD	facture janvier-mars 2012	3 997.24	3 997.24
6	MRC de l'Érable	ingénieur forestier – 1 de 3	8 784.60	8 787.6
7	Entrepôt Produits de Bureau	cartouches laser	170.17	170.17
8	Alarmes Fortierville	centrale de surveillance	179.00	179.00
9	Fleuriste Passion Fleurie	fleurs – journée secrétaire(5)	132.22	132.22
10	SOPFIM	cotisation janvier-septembre	112.03	112.03
11	SADC	plan diversification – mars plan diversification – avril	1 628.78 1 676.29	3 305.07
12	Cliptel inc.	filtrage courriels	63.52	63.52
13	Entreprises Gentilly	montage salle Yvon-Guimond	114.98	114.98
14	Sogetel	entretien réseau fibre optique	2 939.82	2 939.82
15	InterMarché Gentilly	aliments	100.41	100.41
				24 052.52 \$

ADOPTÉE

6.3 Renouvellement du règlement d'emprunt – fibre optique

**RÉSOLUTION # 2012-05-115
renouvellement de l'emprunt pour fibre optique
acceptation de l'offre**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité régionale de comté de Bécancour accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse populaire Desjardins de Gentilly (815-10021)** pour son emprunt du 16 mai 2012 au montant de 286 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt no.284, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

53 700 \$	3.11000 %	16 mai 2013
55 500 \$	3.11000 %	16 mai 2014
57 300 \$	3.11000 %	16 mai 2015
59 100 \$	3.11000 %	16 mai 2016
61 100 \$	3.11000 %	16 mai 2017

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2012-05-116
renouvellement de l'emprunt pour fibre optique
modification du règlement no.284**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt no.284, la Municipalité régionale de comté de Bécancour souhaite emprunter par billet un montant total de 286 700 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS ce qui suit :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE qu'un emprunt par billet au montant de 286 700 \$ prévu au règlement d'emprunt no. **284** soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
- QUE les billets soient datés du 16 mai 2012;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	53 700 \$
2014.	55 500 \$
2015.	57 300 \$
2016.	59 100 \$
2017.	61 100 \$

ADOPTÉE

Le règlement d'emprunt étant sur 10 ans, ainsi que le versement de la subvention, il s'agit du seul renouvellement à faire.

6.4 Ouverture d'un compte épargne stable – camp 911

**RÉSOLUTION # 2012-05-117
ouverture d'un compte à épargne stable
gestion du camp 911**

CONSIDÉRANT que le SSIRMRCB tiendra un camp 911 à l'été 2012 et l'été 2013;

CONSIDÉRANT que le programme FRIJ nécessite une comptabilité distincte;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'autoriser Mme Élisabeth Bélanger à ouvrir un compte d'épargne stable (Caisse populaire de Lévrard – transit 10116 – folio 30019) pour la gestion du camp 911.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de l'autoriser à effectuer les transactions usuelles entre ce compte et le compte d'opération via Accès D Affaires.

ADOPTÉE

6.5 État du budget

L'item est remis à la prochaine séance puisque quelques membres du conseil n'ont pas reçu le document.

7. ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

M. André Roy porte quelques éléments à l'attention du conseil :

- 3) *ZIP les Deux Rives : développement du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval*

**RÉSOLUTION # 2012-05-118
appui au projet
« passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval**

CONSIDÉRANT le projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT les objectifs du projet soit :

- mettre en place des éléments d'auto-interprétation et de sensibilisation, favoriser la découverte du marais et sa grande biodiversité;
- faire découvrir le marais et sa grande biodiversité à la population tout en préservant son intégrité écologique;
- mettre en place des activités favorisant le développement d'une conscience environnementale et d'un lien d'appartenance;
- concentrer les utilisateurs à un même endroit et instaurer des politique d'utilisation;

CONSIDÉRANT la technique utilisée pour l'installation des pieux qui minimise les impacts sur l'environnement;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour accorde son appui audit projet.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

- 4) *FQM: demande d'adoption du projet de loi no.14 (mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable)*

M. Christian Baril demande à ce que cet item soit reporté puisque le projet de loi ne correspond pas aux demandes que la MRC a faites via la demande de moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, notamment à l'effet que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ait préséance sur la *Loi sur les mines*.

MM Claude Beaudoin et Guy St-Pierre abondent dans le même sens. M. Guy St-Pierre ajoute que la *LAU* (article 327) doit aussi être modifiée et que les redevances doivent faire l'objet d'un pacte fiscal entre le MAMROT et les municipalités. Il fait aussi état des documents transmis par le comité de surveillance sur ce projet de loi.

- 14) *Association canadienne des dépanneurs en alimentation: demande l'adoption d'une résolution en faveur du premier consensus québécois et canadien de lutte à la contrebande*

M. Guy St-Pierre mentionne que les municipalités ont reçu un courriel, provenant de la Société canadienne du cancer, les enjoignant de ne pas donner suite à cette demande puisque le problème n'est pas la contrebande mais le tabac lui-même.

**RÉSOLUTION # 2012-05-119
appui au premier consensus québécois et canadien de lutte
à la contrebande de tabac**

ATTENDU QUE le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé, en février 2012, un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac;

ATTENDU QUE la première recommandation proposée se lit comme suit : *Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrées à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones;*

ATTENDU QU'il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question;

ATTENDU QUE la contrebande du tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage au gouvernement;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour demande au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

ADOPTÉE

7.2 Travaux lots intramunicipaux – preuve d'assurance responsabilité

**RÉSOLUTION # 2012-05-120
preuve d'assurance responsabilité**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de développement durable concernant l'embauche des entrepreneurs forestiers;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires exige que les entrepreneurs forestiers embauchés par la MRC, pour la réalisation de travaux sur les lots intramunicipaux, fournissent une preuve d'assurance responsabilité pour les couvrir contre toutes réclamations suite à leur travail.

ADOPTÉE

7.3 Embauches

7.3.1 Stagiaire en aménagement

**RÉSOLUTION # 2012-05-121
embauche d'une stagiaire en aménagement**

CONSIDÉRANT le plan de travail en aménagement du territoire de la MRC présenté en comité de travail;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT les mandats figurants à ce plan de travail et les délais impartis pour les réaliser;

CONSIDÉRANT les ressources actuelles de la MRC en aménagement;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une ressource supplémentaire pour la période estivale 2012 contribuerait grandement à l'atteinte des objectifs du plan de travail;

CONSIDÉRANT que le responsable de l'aménagement a soumis une proposition d'embauche d'une stagiaire au directeur général de la MRC;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts soumise en comité de travail par le responsable de l'aménagement;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'embaucher à titre de stagiaire en aménagement madame Catherine Chabot pour la période du 8 mai au 17 août 2012, au coût de 7 350 \$, afin d'assister le responsable de l'aménagement dans le cadre des mandats présentés dans le plan de travail 2012 en aménagement.

ADOPTÉE

7.3.2 Conseiller(ère) en communications

**RÉSOLUTION # 2012-05-122
embauche d'un(e) conseiller(ère) en communications**

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour l'embauche d'un conseiller(ère) en communications pour la MRC et le CLD;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Mme Isabelle Rouette soit engagée à titre de conseillère en communications.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que cette ressource soit sur la liste des employés du CLD et que les coûts de ladite ressource soient assumés à parts égales par le CLD et la MRC.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Nominations de l'inspecteur régional et de l'inspecteur régional adjoint – règlement no. 308 relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée

**RÉSOLUTION # 2012-05-123
règlement relatif à l'abattage d'arbres
nomination de l'inspecteur régional et de l'inspecteur régional adjoint**

CONSIDÉRANT que l'article 3.1.2 du règlement no.308 mentionne que l'inspecteur régional et l'inspecteur général adjoint sont nommés par voie de résolution par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT que M. Laval Dubois n'a pas été remplacé à titre d'inspecteur régional adjoint;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer M. David Proulx, ingénieur forestier, comme inspecteur régional et M. Stéphane Laroche comme inspecteur régional adjoint, tel que mentionné à l'article 3.1.2 du règlement no. 308 relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée.

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

9.1.1 Entente avec la MRC Nicolet-Yamaska

**RÉSOLUTION # 2012-05-124
autorisation de signer des ententes avec les MRC limitrophes
pour le partage de responsabilités en matière de cours d'eau**

CONSIDÉRANT les responsabilités des MRC en matière de gestion des cours d'eau enchâssés dans la *Loi sur les compétences municipales*(LCM);

CONSIDÉRANT que les cours d'eau qui relient ou séparent le territoire de plusieurs MRC exigent

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

la tenue de Bureaux des délégués pour en assurer la gestion ou la signature d'une entente commune pour partager les responsabilités entre les MRC concernées tel qu'édicté à l'article 109 de la LCM;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs occasions vécues dans le passé, la MRC de Bécancour ou une des MRC limitrophe a décidé de défrayer l'ensemble des coûts pour des travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau dont la responsabilité échoie actuellement au Bureau des délégués;

CONSIDÉRANT qu'une entente pourrait permettre d'éviter la tenue d'un Bureau des délégués dans la situation précitée et ainsi accélérer les procédures et réduire les frais pour les MRC concernées;

CONSIDÉRANT le modèle d'entente joint à la présente;

CONSIDÉRANT que ce modèle d'entente donne en tout temps à la MRC de Bécancour, dans un délai de 30 jours, l'opportunité de requérir la tenue d'un Bureau des délégués même si une MRC limitrophe souhaite ne pas tenir de rencontre;

CONSIDÉRANT que certaines MRC du Centre-du-Québec ont déjà adopté le même type d'entente et manifesté un intérêt pour en signer une avec la MRC de Bécancour;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater le préfet suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Bécancour, des ententes entre la MRC de Bécancour et les MRC limitrophes pour le partage de responsabilités en matière de cours d'eau selon le modèle d'entente jointe à la présente;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'inviter les MRC limitrophes à signer cette entente.

ADOPTÉE

9.2 Invitations / colloques

9.2.1 Conseil régional en Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

**RÉSOLUTION # 2012-05-125
conseil régional en environnement du Centre-du-Québec
nomination d'un représentant**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer M. Louis Martel comme représentant de la MRC de Bécancour au Conseil régional en Environnement du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

L'assemblée générale annuelle de l'organisme aura lieu le jeudi 14 juin 2012 à 19h00, au Centre de la biodiversité de Bécancour.

9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui

9.3.1 Festinature

**RÉSOLUTION # 2012-05-126
Festinature – aide financière**

CONSIDÉRANT la tenue de la 10^e édition de la journée Festinature sur les terres publiques de Sainte-Françoise qui aura lieu le 11 août 2012;

CONSIDÉRANT qu'annuellement, le fonds de mise en valeur participe au financement de cette journée pour un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que cet item est au budget 2012;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accorder la somme de 1 000 \$ pour cet événement.

ADOPTÉE

9.4 Fonds de développement culturel

M. Jean-Louis Belisle mentionne qu'afin de soutenir les initiatives de développement culturel du milieu, il y aurait lieu, pour l'année 2012, d'instaurer un fonds de développement des arts et de la culture pour appuyer des projets ponctuels. Ce fonds permettrait de venir en aide aux municipalités de la MRC et secteurs de la Ville de Bécancour ainsi que les entités municipales (ex : comité des loisirs), qui contribuent au développement culturel du territoire de la MRC.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Les sommes accordées seraient de 500 \$ (projet à but non lucratif) et 300 \$ (projet récoltant des profits).

**RÉSOLUTION # 2012-05-127
soutien aux initiatives de développement culturel
mise en place d'un fonds de soutien**

CONSIDÉRANT les sommes épargnées pour la production du calendrier annuel de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces sommes doivent être réinvesties dans le milieu;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour instaure le *Fonds de développement des arts et de la culture* et ce, pour l'année 2012.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'adopter les modalités de ce programme tel que décrit au document « Soutien aux initiatives de développement culturel de la MRC de Bécancour – Description du programme (2012) ».

ADOPTÉE

M. Jean-Louis Belisle présente aussi le formulaire de demande d'aide.

**RÉSOLUTION # 2012-05-128
soutien aux initiatives de développement culturel
acceptation de projet**

CONSIDÉRANT le programme « soutien aux initiatives de développement culturel »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culturel;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS qu'une somme de 300 \$ soit accordée à la municipalité de Manseau pour son activité de financement « Manseau en harmonie ».

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Salomé Roux Leclerc

M. Guy St-Pierre invite les membres du conseil et personnes présentes à assister au spectacle de Salomé Roux Leclerc qui aura lieu le samedi 12 mai prochain. Cette activité est présentée à Manseau aux profits des fabriques de Sainte-Françoise et de Lemieux.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bob Lemay fait un bref résumé de la position du Comité de vigilance sur le projet de loi 14. Il mentionne que le projet de loi ne touche que les mines sans aborder la question du pétrole est des gaz. Il ajoute également que le projet de loi protège uniquement les périmètres d'urbanisation et zones de villégiature alors que les terres agricoles sont laissées pour compte. Ce projet évite aussi la modification d'articles abusifs (173, 237, 238).

Mme Louise Lemay demande quelle sera la position de la MRC si plusieurs municipalités sont en désaccord avec l'adoption du projet de loi. M. Mario Lyonnais répond que la MRC, en tant que membre de la FQM, peut adopter cette résolution. Cependant, la pratique veut qu'une telle résolution soit adoptée si seulement toutes les municipalités y ont également adhéré.

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2012-05-129
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h55).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier